



## SPASEEN-FO

**Syndicat des Personnels  
Administratifs des  
Services Extérieurs de  
l'Education Nationale**

Montreuil, le 12 septembre 2016

### Rôle de la médecine de prévention

« Le service de médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel. »



6 - 8, rue Gaston Lauriau  
93 513 MONTREUIL CEDEX  
Email : [spaseen@fo-fnecfp.fr](mailto:spaseen@fo-fnecfp.fr)  
Site : <http://www.spaseenfo.fr>

## Médecine du travail : SOS, le médecin ne répond plus !

Depuis quand n'avez-vous pas vu votre médecin du travail ? Il suffit de poser la question à quelques collègues pour mesurer l'ampleur du problème. Les réponses vont de « jamais » à, au mieux, « une fois » ...

Pourtant, la médecine de prévention est un droit acquis par les salariés, droit aujourd'hui mis à mal, voire inexistant.

### Des missions réglementées et obligatoires...

- ✓ Le médecin de prévention doit, réglementairement, se consacrer aux visites de locaux et à l'étude des postes de travail. Il doit suivre l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine et contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services ;
- ✓ Il doit évaluer et recenser les personnels soumis à des risques professionnels particuliers ; assurer une surveillance médicale particulière annuelle et obligatoire de certains personnels (collègues handicapés ; femmes enceintes ; agents souffrant de pathologies particulières, ... ) ;
- ✓ Il doit recevoir les personnels à leur demande.
- ✓ Enfin, une visite tous les 5 ans est obligatoire pour tous les agents.

### ...mais rarement suivies d'effets !

Quel agent a vu son poste de travail amélioré ? Son siège, son écran ou son bureau changés pour être plus adaptés, confortables ? Pour traiter son mal de dos ?

Combien de collègues évoluent quotidiennement dans des bureaux trop petits, mal agencés, qui ont une conséquence sur leur santé physique, voire morale ?

Quelle collègue enceinte a été suivie tout au long de sa grossesse ?

Quel collègue atteint de handicap rencontre régulièrement le médecin de prévention ?

Combien de collègues se sont vus opposé un refus d'amélioration de leur poste de travail uniquement par nécessité d'économie budgétaire ou manque de crédits ?

### Un employeur qui ne respecte ni la loi, ni ses agents !

Il y a, dans l'Education nationale, 1 médecin de prévention pour 11 000 agents, alors qu'il en faudrait réglementairement, au minimum, 1 pour 2 500 agents... Certaines académies n'en ont même aucun... La faiblesse des rémunérations et les conditions de travail des médecins, obligés de "surfer" entre les priorités, sont des raisons évidentes de ce déficit de recrutement.

La médecine de prévention est un droit qui n'est pas respecté dans l'Education nationale, alors même que se soigner est de plus en plus coûteux, que nombre de collègues n'ont plus de mutuelles parce que trop chères.

### Et si le ministère avait intérêt à ne pas assumer ses obligations ?

Si la médecine de prévention ne règlera pas les conséquences de toutes les attaques contre les agents, découlant des politiques d'austérité, elle est un droit qui doit être respecté et peut être une aide alors que les agents sont confrontés à des restructurations (mutualisations et fusions) et aux conséquences de la réforme territoriale, au manque de personnels et à des conditions de travail dégradées suite aux suppressions de postes.

### Pour le SPASEEN-FO, la santé des agents n'a pas de prix.

**Il exige le recrutement de médecins, de vrais moyens pour la médecine de prévention dans notre ministère, la fin de toutes les politiques d'austérité !**

**FNEC-FP - FO** Nos statuts sont nos droits...  
Défendons-les !